



SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Fekini (Libye)</i>	313
<i>Discours de M. De'gado (Philippines).</i>	319
<i>Discours de M. Shtylla (Albanie).</i>	321

Président: M. Víctor A. BELAUNDE (Pérou).

En l'absence du Président, U Thant (Birmanie), vice-président, prend la présidence.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. FEKINI (Libye): Qu'il me soit tout d'abord permis d'exprimer, en mon nom personnel et au nom de la délégation libyenne, les félicitations les plus sincères et les plus chaleureuses à M. Belaúnde à l'occasion de son élection à l'unanimité à la présidence de l'Assemblée générale durant sa quatorzième session. Le grand honneur que lui a fait l'Assemblée et la confiance qu'elle a placée en lui en le choisissant pour diriger ses travaux trouvent leur pleine justification dans l'étendue de son savoir et les hauts mérites de sa riche et longue expérience au service de la communauté internationale, ainsi que dans ses qualités personnelles, son amabilité et sa courtoisie.

2. J'aimerais aussi dire combien la délégation de la Libye est heureuse de pouvoir saisir une occasion aussi opportune pour saluer le grand pays de M. Belaúnde et rendre un hommage sincère et chaleureux à l'Amérique latine tout entière et à ses nations valeureuses, à leur haute civilisation et à leur combat glorieux en vue de la réalisation des valeurs humaines, de la liberté et de l'indépendance. Les noms de Bolivar et des autres figures illustres du continent américain résonnent éloquemment dans l'histoire de l'humanité et trouvent leur écho fidèle dans la renaissance actuelle de l'Asie, du monde arabe et du continent africain.

3. Dans la similitude de nos situations, dans la ressemblance de nos problèmes, dans nos aspirations et nos affinités, nous trouverons certainement des sources précieuses d'inspiration dans l'établissement et le renforcement de liens de plus en plus solides de compréhension mutuelle et de coopération fructueuse, si déterminants pour l'avenir de nos peuples respectifs ainsi que pour la consolidation de la paix et de la sécurité dans le monde. Aussi la délégation libyenne forme-t-elle les vœux les plus sincères de voir M. Belaúnde s'acquitter de cette haute fonction internationale avec sa sagesse et sa sérénité, en vue de la bonne conduite des travaux de cette importante session à laquelle il a bien voulu souhaiter d'être une "Assemblée de la paix".

4. La délégation libyenne a été particulièrement attristée par la nouvelle de la mort, dans les conditions tragiques que l'on connaît, du Président de Ceylan, M. Bandaranaike, et par les nouvelles relatives aux calamités de la nature qui se sont abattues sur le Japon, causant des pertes en vies humaines et d'importants dégâts matériels. Elle voudrait adresser aux délégations de ces deux Etats amis l'expression de sa profonde sympathie et de ses sincères condoléances.

5. La délégation du Royaume-Uni de Libye à la quatorzième session de l'Assemblée générale est très heureuse de pouvoir saluer les honorables délégations des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et, au moment où il lui est agréable de leur donner l'assurance de sa coopération la plus étroite et la plus sincère, elle souhaite de tout son cœur à l'Assemblée la plus grande harmonie dans le déroulement de ses débats et le plus éclatant succès dans la conclusion de ses travaux.

6. La délégation libyenne a, d'autre part, le grand honneur d'exprimer, du haut de cette tribune universelle, au nom du Roi de Libye, de son peuple et de son gouvernement, les meilleurs et les plus sincères vœux de progrès, de prospérité et de paix à toutes les Nations Unies et à tous les peuples de la terre épris des idéaux, des buts et des principes que se sont fixés les hommes et les nations de bonne volonté et auxquels ils consacrent leurs efforts.

7. Le Royaume-Uni de Libye, ardemment désireux de voir s'établir dans le monde les conditions d'une paix solide, a suivi avec une particulière attention l'évolution de la situation mondiale et les rapports internationaux depuis la clôture de notre dernière session. L'évolution des relations entre l'Est et l'Ouest — source fréquente de menace à la paix et à la sécurité dans le monde — a donné à tous les peuples des raisons fort légitimes d'inquiétude et de désarroi. La Libye a partagé ces craintes et ces appréhensions, de même qu'elle s'est jointe aux souhaits et aux espoirs des nations éprises de paix de voir la sagesse et la bonne volonté l'emporter sur les forces de l'entêtement et de la tension.

8. Le peuple libyen a nourri les espoirs les plus fervents de voir les deux blocs antagonistes résoudre leurs différends par les moyens pacifiques que la Charte des Nations Unies envisage comme les éléments essentiels du règlement des problèmes internationaux dans un monde qui se veut policé et civilisé. C'est dans cet esprit que le Gouvernement libyen a suivi les travaux de la Conférence des ministres des affaires étrangères qui s'est tenue à Genève dans les mois qui viennent de s'écouler. Le Gouvernement libyen considère que, quelque modestes que soient les résultats obtenus, aucun effort ne doit être ménagé en vue de continuer la discussion afin de trouver une solution pacifique à la question de Berlin et de concilier les points de vue respectifs sur la question de la réunifi-

cation de l'Allemagne. Considérant que l'évolution des rapports entre l'Est et l'Ouest dépend essentiellement des relations entre les deux puissances prédominantes dans le monde actuel, à savoir les Etats-Unis, d'une part, et l'Union soviétique, de l'autre, le Royaume-Uni de Libye a été favorablement impressionné par l'ère nouvelle qui semble s'ouvrir dans les relations entre ces deux puissances. En effet, les occasions qui se présentent devant les hommes responsables dans ces deux pays, dans le cadre des échanges de visites entre le Président des Etats-Unis et le Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, offrent des possibilités de contact personnel et d'échanges de vues qui pourraient servir la cause de l'harmonie et de la paix dans le monde tout entier. La délégation libyenne espère que les résultats de ces visites réciproques ouvriront la voie à une entente profitable à tous, faciliteront les débats de la session actuelle et contribueront à fournir les éléments susceptibles de faciliter la solution des graves problèmes en suspens.

9. Le Royaume-Uni de Libye, né au sein et sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, est guidé, depuis la proclamation de son indépendance, par le désir le plus ardent et le souci le plus profond de se conformer fidèlement aux idéaux et principes de l'Organisation internationale, à l'intérieur de laquelle il a vu le jour comme un Etat indépendant et souverain. L'attachement des Libyens à l'Organisation des Nations Unies, qui a su trouver une solution juste et équitable à leur propre cause, est renforcé par la ferme conviction que cette organisation internationale est un instrument essentiel du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, ainsi que de la promotion de l'entente et de la coopération entre les nations et les peuples. De plus, forum où se discutent les problèmes internationaux sous toutes leurs formes, l'Organisation demeure le dernier recours des peuples opprimés, dont elle soutient l'espoir de jouir des libertés essentielles et de la dignité humaine.

10. La délégation libyenne considère que l'un des facteurs primordiaux de l'autorité et de la survie de l'Organisation des Nations Unies réside dans la promotion du caractère universel de cette organisation. La délégation libyenne estime, en outre, que toute révision de la Charte trouverait sa justification dans tout effort destiné à assurer la démocratisation de l'Organisation des Nations Unies et à y réaliser l'égalité de tous les Membres dans ses organes essentiels. C'est à la lumière de ces considérations que doit être fondée, à notre avis, la discussion des points de notre ordre du jour relatifs à l'accroissement du nombre des membres non permanents du Conseil de sécurité [point 19], des membres du Conseil économique et social [point 20], ainsi que du nombre des juges de la Cour internationale de Justice [point 21].

11. C'est dans la pleine réalisation de ses responsabilités internationales et dans le respect le plus absolu de la lettre et de l'esprit de la Charte que la Libye continue d'aborder et de régler les différents problèmes qui se sont posés et qui se posent à elle dans le domaine des relations extérieures dans les premières années qui ont suivi son accès à la famille, de plus en plus large, des nations. Dans le cadre du souci majeur de son intégrité territoriale, de son indépendance et de sa souveraineté, ainsi que de sa complète liberté dans ses vues et dans ses actions, la Libye s'attache à entretenir avec les puissances occi-

dentales des relations fondées sur la compréhension, le respect mutuel et la correction. Ces relations cordiales sont dominées, en ce qui concerne la Libye, par son attachement inébranlable d'œuvrer infatigablement pour faire prévaloir les principes d'autodétermination et de liberté que la Charte nous fait un devoir de promouvoir, et par la clarté sans équivoque de ses vues sur les problèmes qui concernent essentiellement les droits de l'homme, comme je me propose de le développer plus tard en exposant le point de vue de mon pays sur un certain nombre de questions pertinentes. Je m'empresse de dire que je m'attacherai à le faire dans la sérénité la plus totale et dans le seul souci d'apporter une contribution aussi constructive que possible à la solution de problèmes qui constituent des facteurs importants pour le maintien de la paix et l'établissement de l'harmonie dans le monde.

12. J'aimerais dire à présent que la liquidation définitive du colonialisme en Libye a eu pour bienheureux effet l'établissement d'une ère nouvelle dans les rapports du Royaume-Uni de Libye et de l'Italie d'après guerre, rapports fondés sur le respect mutuel et la coopération fructueuse dans le cadre de la dignité, de l'égalité, de l'indépendance et de la souveraineté respectives des deux pays. Ainsi, les deux Etats ont-ils voulu et pu donner l'exemple de la manière pacifique, fructueuse et durable dont pourraient être définis les rapports des puissances de l'Europe occidentale avec le monde en éveil de l'Asie et de l'Afrique.

13. D'un autre côté, le Royaume-Uni de Libye, illustrant son désir sincère de suivre sans passions et sans préjugés le chemin de la coexistence pacifique et de l'entente entre nations, qu'appelle une conception sereine des rapports internationaux, entretient avec le monde oriental des relations normales et correctes dans le cadre de la préservation de ses idéaux, de ses traditions, de ses valeurs spirituelles propres et de sa vision islamique de l'univers.

14. Les relations de la Libye avec les pays frères du monde arabe se déroulent dans les conditions les plus satisfaisantes et dans l'atmosphère la plus cordialement familiale. Ces relations, fondées sur une solide communauté de l'histoire, de la langue, des traditions et des aspirations, sont dominées par le sens profond d'une solidarité indéfectible et inspirées par le désir d'une coopération étroite de vue de réaliser un bien-être et une prospérité économique susceptibles d'élever le niveau de vie de tous les peuples arabes, et de contribuer aussi à la sauvegarde de la paix et de la tranquillité dans cette partie du monde.

15. C'est dans ce sens que la Libye continue de s'acquitter de ses obligations régionales, en sa qualité de membre de la Ligue des Etats arabes. Au sein de cette organisation régionale, la Libye œuvre de concert avec les autres Etats membres arabes pour renforcer leurs liens d'amitié fraternelle et d'entente familiale, de réaliser les conditions propices à un développement économique de toute la région, et de coopérer ainsi à la réalisation des desseins unifiés de tous les peuples arabes après leur libération complète du joug de l'occupation étrangère.

16. Je me permettrai de déclarer encore une fois devant cette assemblée qu'à notre avis et compte tenu de ses réalisations dans le domaine de la promulgation des idéaux et des principes des Nations Unies dans sa sphère géographique d'action, la Ligue des Etats

arabes mérite que l'Organisation lui reconnaisse le caractère d'un organisme régional, conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte, relatives aux accords régionaux, et lui fassent la place qu'il serait hautement souhaitable qu'elle occupe auprès de l'Organisation internationale.

17. Le Royaume-Uni de Libye, qui a participé aux travaux de la Conférence des nations asiatiques et africaines, tenue à Bandoung, en Indonésie, au printemps de 1955, entretient avec les Etats indépendants d'Afrique et d'Asie les relations les plus amicales, et continue de travailler à la mise en vigueur des importantes résolutions prises au cours de cette conférence historique, résolutions dont la signification et la portée essentielle résident dans la promulgation et la réalisation des hauts principes et idéaux des Nations Unies. La solidarité des peuples d'Asie et d'Afrique, qui a trouvé sa raison d'être dans leur désir commun d'œuvrer ensemble à la réalisation de leurs justes aspirations, et de joindre leurs efforts en vue d'atteindre leur bien-être moral et matériel, s'accroît et se développe au service de la paix et de la coopération dans le monde, en application des buts et des principes de la Charte. La Libye, en tant que pays africain, ne ménage aucun effort en vue de resserrer ses relations fraternelles avec les autres Etats indépendants d'Afrique. Ces relations se développent dans l'entente la plus complète et l'harmonie la plus totale.

18. Les efforts déployés conjointement par les Etats indépendants d'Afrique depuis leur rencontre historique à la Conférence d'Accra^{1/} ne cessent de s'affermir au service de la solidarité africaine, dont le mobile principal est d'appliquer dans le continent africain les principes de la libre détermination et de la liberté et de l'indépendance des peuples d'Afrique, ainsi que de réaliser leur bien-être fondamental et matériel conformément aux principes des Nations Unies.

19. J'aimerais saisir cette occasion pour saluer, du haut de cette tribune, au nom du Roi de Libye, de son peuple et de son gouvernement, tous les peuples africains qui luttent pour leur dignité et pour leur libération, ainsi que souhaiter la bienvenue prochaine au sein de l'Organisation des Nations Unies aux Etats africains qui se trouvent sur le seuil de l'indépendance, à savoir la Somalie, la Nigéria, le Togo et le Cameroun. C'est dans ce contexte aussi que la délégation libyenne suivra avec le plus grand intérêt et une attention spéciale l'examen des questions relatives aux territoires non encore autonomes soumises à la présente session, avec l'espoir de voir l'Assemblée générale leur donner une solution conforme aux idéaux des Nations Unies et aux principes de la tutelle internationale.

20. Convaincue que les odieuses pratiques de la discrimination et de la ségrégation raciales portent la plus grave atteinte aux valeurs humaines et constituent l'une des causes importantes de friction et de malaise en Afrique et dans le monde entier, la délégation libyenne continuera de défendre les principes de la dignité des hommes et de leur égalité, en dehors de toute considération de race ou de couleur, dans l'espoir très sincère de voir enfin consacrée, aussi bien dans

le domaine du droit que dans celui des coutumes et traditions, la véritable émancipation des hommes.

21. La délégation libyenne a noté avec la plus grande satisfaction que l'application de la résolution de l'Assemblée générale adoptée à l'unanimité au cours de la troisième session extraordinaire d'urgence, au mois d'août 1958 [résolution 1237 (ES-III)], et relative à ce qu'on appelait alors "la crise du Moyen-Orient", se déroule dans les conditions les plus rassurantes. Les rapports entre les parties intéressées sont définitivement normalisés et sont, à l'heure présente, le reflet naturel de l'amitié et de la fraternité éternelles qui constituent la base de la famille des Etats arabes. Les allusions envenimées faites il y a quelques jours du haut de cette tribune par les représentants de l'agression sioniste ne feront que resserrer nos rangs et renforcer notre détermination de légitime défense contre les forces de l'expansion et les intrigues de la subversion.

22. La délégation de la Libye considère en outre que la manière dont la République arabe unie s'acquitte de ses obligations dans la gestion du canal de Suez est des plus satisfaisantes. Non seulement la République arabe unie assure-t-elle la liberté de navigation dans cette importante voie de communication internationale, conformément aux dispositions de la Convention de Constantinople de 1888, mais encore y apporte-t-elle des soins et une diligence jusqu'alors inconnus. De plus, des travaux sont en cours tout le long de cette voie d'eau, qui sont de nature à y assurer une navigation plus sûre et à y permettre le passage de bâtiments à tirant d'eau de plus en plus grand. J'ajouterai que la République arabe unie a l'appui total de la Libye dans la politique conforme aux normes internationales et aux précédents historiques qu'elle suit dans la gestion efficace et sûre du canal de Suez.

23. Le Royaume-Uni de Libye a accueilli avec la plus grande satisfaction l'heureuse solution qui a été trouvée à la question de Chypre, qui a reçu de la part de l'Organisation des Nations Unies, au cours des dernières sessions de l'Assemblée générale, une attention particulière. Nous sommes heureux de voir disparaître l'une des causes de la tension dans le bassin oriental de la Méditerranée. En exprimant notre appréciation pour la manière sage et pour la largeur de vues avec lesquelles les parties intéressées ont pu résoudre ce problème épineux, j'aimerais présenter au nom de la Libye les félicitations les plus chaleureuses au valeureux peuple de Chypre qui a su lutter courageusement et avec ténacité en vue de faire prévaloir son droit à la libre détermination et à l'indépendance. En saluant la République de Chypre, la délégation de la Libye aimerait lui souhaiter une bienvenue prochaine au sein de l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation a elle aussi le droit de se féliciter d'avoir apporté une contribution substantielle et constructive à la solution heureuse de ce problème. Puisse ce succès nous encourager davantage encore à continuer à aider les parties intéressées dans une autre question épineuse, cette fois dans le bassin occidental de la Méditerranée, afin de trouver une solution pacifique à leurs problèmes.

24. Ceci m'amène à parler de la tragique affaire algérienne. En Algérie, il est très malheureux de constater qu'une guerre atroce continue de faire rage depuis plus de cinq ans. A côté du sinistre cortège de malheurs indicibles et de souffrances que cette guerre

^{1/} Conférence des Etats indépendants d'Afrique, tenue à Accra (Ghana), du 15 au 22 avril 1958.

désastreuse fait courir aux populations paisibles de l'Algérie, elle menace gravement la paix dans cette partie du monde et entrave le développement normal des pays avoisinants, dont elle trouble la sécurité et la tranquillité.

25. La juste lutte du peuple algérien pour défendre ses droits légitimes à la dignité humaine, à la libre détermination et à l'indépendance, a rencontré, dans le monde entier et en France même, la sympathie la plus large, cependant que, au cours des dernières sessions de l'Assemblée générale, des efforts sincères ont été déployés en vue d'aider la France et les représentants de la révolution algérienne à trouver une solution pacifique à cette sanglante affaire. Des tentatives patientes et répétées ont été faites pour convaincre la France de l'inanité de poursuivre une guerre terrible contre un peuple résolu à vivre dans la dignité et à exercer son droit universellement reconnu à l'indépendance nationale et à l'intégrité territoriale.

26. Au moment où la délégation libyenne déplore la guerre que mène la France en Algérie et les atrocités commises à l'égard des populations paisibles, spécialement celles qui sont massées dans les centres de regroupement, elle considère que certains événements ont eu lieu, qui méritent une attention spéciale dans la mesure où ils pourraient contribuer à fournir les éléments d'une solution pacifique et juste.

27. Le premier événement d'importance a été la constitution du Gouvernement provisoire de la République algérienne au cours de l'année dernière. Le Royaume-Uni de Libye a reconnu le Gouvernement provisoire algérien pour deux raisons essentielles: la première est que ce gouvernement représente la volonté réelle du peuple algérien dans ses aspirations légitimes à la libre détermination et à l'indépendance, et que, en tant qu'émanation des organes nationaux en révolte contre la domination française en Algérie, il contrôle, en fait, de vastes zones du territoire algérien et y exerce tous les attributs de la souveraineté nationale.

28. La seconde raison est que la Libye, convaincue que l'intérêt bien compris du peuple français réside dans l'application saine et réaliste du principe de la libre détermination et de l'indépendance du peuple algérien, considère qu'à l'effet d'une solution pacifique du problème algérien, le Gouvernement provisoire de la République algérienne constitue l'interlocuteur valable avec lequel la France pourrait entamer les négociations nécessaires en vue de créer les conditions d'un retour de la paix dans le pays, prélude d'une solution qui servirait les intérêts des deux parties ainsi que d'une ère de paix et de coopération dans toute la région.

29. Le deuxième événement d'importance, ce sont les profondes répercussions causées en France par la continuation de la guerre d'Algérie, répercussions qui ont conduit à l'instauration de la Vème République et à la venue au pouvoir du général de Gaulle.

30. Le monde entier a été alors pénétré de l'espoir de voir enfin s'instaurer en France un régime stable qui aurait le courage et l'autorité d'admettre, comme élément indispensable du renouveau de la France, la réalité d'une Algérie indépendante, mettant ainsi fin à une guerre stérile et établissant une ère nouvelle entre les deux pays, dominée par l'amitié et

la coopération sur la base de l'égalité souveraine des deux Etats, l'un français et l'autre algérien. Ces espoirs étaient d'autant plus justifiés qu'à la tête de la France se trouvait un homme qui s'est rendu illustre dans son propre pays et dans le monde entier par l'attitude héroïque qu'il a prise lors de l'occupation de son pays par les forces étrangères, en formant dans l'exil un gouvernement, précisément provisoire, qui a contribué, bien que son caractère représentatif ait été mis en doute, à la libération de la France et au rétablissement de son indépendance et de sa souveraineté.

31. Dans l'attente espérée d'une solution pacifique de la question algérienne par une intervention réaliste et généreuse de la part du général de Gaulle, la guerre atroce n'a pas connu de répit. Au contraire, elle s'était intensifiée des deux côtés et ses malheurs, ses souffrances et ses atrocités ont atteint des proportions indescriptibles et ont révolté la conscience humaine partout dans le monde.

32. Le 16 septembre 1959, le général de Gaulle, dans une déclaration entourée de toutes les marques de la solennité, a enfin dévoilé les propositions de la France en vue du règlement de la question algérienne. Je procéderai, le plus brièvement possible, à l'analyse et à la discussion de ces propositions. Je le ferai sans passion et dans le seul souci d'apporter à ce débat qui s'ouvre à la face du monde une contribution que la Libye voudrait sereine et constructive. Le général de Gaulle déclare:

"Compte tenu de toutes les données — algériennes, nationales et internationales — je considère comme nécessaire que ce recours à l'autodétermination soit, dès aujourd'hui, proclamé."

33. La délégation libyenne a pris note avec satisfaction de l'admission, par la France, du principe de l'autodétermination pour lequel le vaillant peuple algérien a patiemment et courageusement lutté. C'est là un point de départ auquel l'Assemblée générale a consacré ses efforts au cours de ses dernières sessions. Le général de Gaulle déclare ensuite:

"Au nom de la France et de la République, en vertu du pouvoir que m'attribue la Constitution de consulter les citoyens, pourvu que Dieu me prête vie et que le peuple m'écoute, je m'engage à demander, d'une part aux Algériens, dans leurs 12 départements, ce qu'ils veulent être en définitive et, d'autre part, à tous les Français d'entériner ce que sera ce choix."

34. La délégation libyenne se demande quelle est la valeur réelle de cette autodétermination des Algériens sujette à l'approbation de tous les Français. Qu'arriverait-il si tous les Français n'entérinaient pas le choix des Algériens? En vue de conserver au principe d'autodétermination sa valeur fondamentale et aux fins d'éviter une situation de chaos juridique, la délégation libyenne estime que l'autodétermination des Algériens devrait être le choix libre et final des Algériens et d'eux seuls.

35. Commentant les trois solutions concevables: la sécession, la francisation ou l'autonomie, qui feront l'objet de la consultation, le général de Gaulle décrit la sécession en ces termes:

"Ou bien: la sécession, où certains croient trouver l'indépendance. La France quitterait alors les Algériens qui exprimeraient la volonté de se séparer d'elle. Ceux-ci organiseraient, sans elle, le terri-

toire où ils vivent, les ressources dont ils peuvent disposer, le gouvernement qu'ils souhaitent. Je suis, pour ma part, convaincu qu'un tel aboutissement serait invraisemblable et désastreux. L'Algérie étant actuellement ce qu'elle est, et le monde ce que nous savons, la sécession entraînerait une misère épouvantable, un affreux chaos politique, l'égorge-ment généralisé et, bientôt, la dictature belliqueuse des communistes."

36. La délégation libyenne estime que n'importe quel choix résultant d'une consultation populaire libre devrait être respecté en tant que tel. Ensuite, lorsqu'on entend dire que le choix des Algériens en faveur de la sécession, de l'indépendance, est invraisemblable on se demande sur quelle base se fonde cette prédiction, s'agissant d'une consultation aussi importante, qui devrait avoir lieu au scrutin individuel et secret. On se demande aussi pourquoi un tel aboutissement serait désastreux. Le moins qu'on puisse dire en face d'une attitude qui semble aussi préjudiciable et passionnée est qu'il est impérieux, non seulement pour assurer l'expression libre des Algériens mais encore pour protéger la France contre les tentations de ses préjugés, que la consultation soit entourée de toutes les garanties nécessaires.

37. L'Organisation des Nations Unies peut et doit, à cet égard, offrir son assistance et prendre la responsabilité de conduire et de contrôler le déroulement de la consultation des Algériens sur leur option définitive. Par ailleurs, les prédictions relatives à l'invraisemblance de la libre détermination des Algériens dans le sens de l'indépendance ne sauraient avoir de valeur réelle qu'à l'épreuve d'une consultation entourée de pareilles garanties internationales.

38. Quant au tableau sombre et désolant que le Président de la République française brosse de l'avenir de l'Algérie indépendante, qu'il me soit permis de remarquer très respectueusement qu'il ne reflète pas les résultats escomptés de ce qu'on est convenu d'appeler "la mission civilisatrice" que la France a poursuivie dans ce pays depuis plus d'un siècle.

39. En ce qui concerne les arguments de l'égorge-ment généralisé et de la dictature des communistes, la délégation libyenne aimerait dire qu'ils ont déjà été répétés à satiété à l'égard des autres pays de l'Afrique du Nord et de tous les pays récemment affranchis, où règnent l'ordre et la stabilité et où les quelques rares communistes, déplorant leur isolement et leur faiblesse, envient amèrement leurs maîtres et leurs acolytes de l'Europe occidentale dans leur puissance et la largeur de leur audience.

40. Après avoir affirmé que la question sera posée aux Algériens en tant qu'individus, le général de Gaulle déclare:

"Il va de soi que, dans cette hypothèse, ceux des Algériens de toutes origines qui voudraient rester Français le resteraient de toute façon et que la France réaliserait, si cela était nécessaire, leur regroupement et leur rétablissement."

41. La délégation libyenne voudrait faire remarquer tout d'abord qu'en principe toute consultation populaire devrait être déterminée par le choix de la majorité du corps consulté. Quoi qu'il en soit, l'intention de la France d'opérer un regroupement et un rétablissement de ceux qui voudraient rester Français est posée dans des termes qui peuvent prêter

à équivoque. En effet, s'agit-il de les regrouper et de les rétablir en France métropolitaine? Quelque compliquée que soit une telle initiative, elle pourrait néanmoins s'expliquer par le souci de remédier ainsi au dépeuplement de la France et de contribuer à son redressement économique. Ou bien s'agit-il de les regrouper et de les réinstaller dans une certaine partie de l'Algérie indépendante? De tels projets devraient alors faire l'objet de discussions entre le Gouvernement français et le Gouvernement de l'Algérie indépendante. Je voudrais à ce sujet rappeler que le Gouvernement provisoire algérien a sans cesse proclamé son intention de respecter les droits fondamentaux et les intérêts légitimes des différentes minorités résidant en Algérie. Ou bien, enfin — et disons-le franchement — s'agit-il d'opérer un partage et de tracer une frontière politique entre une Algérie indépendante et une Algérie française? La délégation libyenne considère qu'une telle manière d'agir, en dehors de son manque total de justification, aura pour effet non seulement de compliquer encore plus dangereusement la question algérienne, mais aussi de réaliser en Afrique du Nord tout entière une situation pleine de menaces pour la paix et la sécurité du monde. Qu'il suffise pour s'en convaincre d'examiner les résultats néfastes des solutions de partage, en Allemagne, en Palestine, en Corée et dans l'Asie du Sud-Est, sans citer d'autres exemples qui ont déjà coûté à l'humanité deux guerres atroces en l'espace d'une vie humaine.

42. J'en viens maintenant à l'examen des délais fixés par le général de Gaulle ainsi que des conditions sur la base desquelles se déroulera la consultation proposée. Le général de Gaulle déclare:

"Quant à la date du vote, je la fixerai le moment venu, au plus tard quatre années après le retour effectif de la paix, c'est-à-dire une fois acquise une situation telle qu'embuscades et attentats n'auront pas coûté la vie à 200 personnes en un an."

43. La délégation libyenne considère que si la période de quatre ans après le retour effectif de la paix est fort longue en elle-même, il n'en demeure pas moins que ce retour effectif de la paix demeure indéterminé et évalué, en vérité, en termes de guerre. Nous croyons que le véritable retour de la paix, en ce qui concerne la question algérienne, est la situation où les deux parties belligérantes conviennent de faire cesser les hostilités et s'entendent sur les conditions et les garanties de la mise en vigueur du principe de l'autodétermination.

44. Le troisième événement d'importance qui, nous l'espérons, facilitera le dénouement souhaitable de la tragédie algérienne, a eu lieu il y a seulement quelques jours. En effet, le 28 septembre 1959, le Gouvernement provisoire de la République algérienne a fait connaître sa position. Dans une déclaration solennelle, le Gouvernement provisoire algérien a pris note de la reconnaissance, par le Président de la République française, du droit des Algériens à l'autodétermination. Après avoir affirmé l'entité nationale et l'unité sociologique du peuple algérien ainsi que l'intégrité de son territoire, le Gouvernement provisoire algérien a déclaré que l'indépendance qui résultera du libre choix final du peuple algérien garantira la liberté des individus et assurera la sécurité des personnes, et que les richesses du Sahara ne pourront, dans l'intérêt général, que susciter une large et fructueuse coopération.

45. Après avoir énuméré les problèmes qui appellent la discussion, le Gouvernement provisoire algérien, qui dirige et contrôle la lutte du peuple algérien, affirme que la paix peut être immédiate et qu'à cet effet — et je cite — "le Gouvernement provisoire de la République algérienne est prêt à entrer en pourparlers avec le Gouvernement français afin de discuter des conditions ... et des garanties de l'application de l'autodétermination".

46. Après cette offre de paix et ce souci du Gouvernement provisoire algérien de discuter les conditions et les garanties de l'application de l'autodétermination, il est vraiment difficile de trouver une justification à l'affirmation du représentant de la France qui nous déclarait hier de cette tribune: "L'insurrection prétend imposer par la violence la sécession." [814^{ème} séance, par. 111.]

47. Presque toutes les conditions semblent être réunies en vue d'une solution rapide et pacifique de la tragédie algérienne. Aucun effort ne doit être ménagé pour convaincre la France d'écouter la voix de la raison et de permettre, par une acceptation de l'offre du Gouvernement provisoire algérien, d'arrêter l'effusion du sang afin de donner au peuple algérien l'occasion de décider le plus rapidement possible de son destin.

48. La naissance d'un Etat indépendant d'Algérie permettra, nous en sommes sûrs, l'avènement d'une ère de paix et de coopération fructueuse. C'est là une occasion unique pour le général de Gaulle de contribuer à la gloire et à la grandeur véritable de son pays et de son renouveau dans une ère de paix pleine de promesses. Puisse cet appel inciter à la sagesse et à la clairvoyance.

49. L'une des causes les plus importantes de la tension et de l'instabilité dans le Proche-Orient est le drame de plus de 1 million d'Arabes palestiniens — chrétiens et musulmans — auxquels a été réservé le sort terrible de s'être trouvés du jour au lendemain exposés à la misère la plus noire et aux plus accablantes privations. Les réfugiés de Palestine ont en effet été obligés, voilà plus de 10 ans, de quitter leurs maisons, leurs champs et une terre ancestrale après l'agression terrible perpétrée contre leur patrie lors des tristes événements de Palestine, qui constituent dans l'histoire de l'humanité le crime le plus grave contre le droit sacré à la propriété privée, contre la pérennité de la patrie et les droits élémentaires des groupes humains à la protection contre l'expulsion massive par les moyens du banditisme et de la terreur.

50. En attendant de trouver une solution juste et équitable à la question de Palestine dans son ensemble, il est du devoir de l'Organisation des Nations Unies, du fait de sa responsabilité dans cette affaire, que le soutien moral et matériel continue d'être donné par l'intermédiaire de l'organisme compétent des Nations Unies, aux réfugiés palestiniens. Il est de la plus haute importance que cette aide se poursuive par l'entremise de l'UNRWA. A cet égard, la délégation libyenne appuie les propositions du Secrétaire général relatives à la nécessité de maintenir cet organisme ainsi que toutes les fonctions qu'il remplit en conformité avec les responsabilités des Nations Unies en la matière [A/4121]. La délégation libyenne considère que toute solution concernant l'établissement des réfugiés de Palestine devrait être cherchée dans

l'application des résolutions de l'Assemblée générale relatives au retour des réfugiés dans leur pays d'origine, dans leurs maisons et dans leurs champs spoliés par les envahisseurs.

51. Le Gouvernement de la Libye et son peuple, de plus en plus préoccupés par la course aux armements sous toutes ses formes, suivent avec la plus grande attention et les plus fervents espoirs les efforts déployés sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies aux fins de trouver les solutions souhaitables dans le domaine du désarmement. Les pourparlers techniques relatifs au contrôle des essais d'armes nucléaires et thermonucléaires constituent à notre avis un élément d'espoir de voir enfin les puissances intéressées arriver à un accord satisfaisant. La délégation libyenne espère que la suspension, puis l'interdiction des essais d'armes nucléaires viendront apporter à l'humanité tout entière des raisons de voir l'énergie atomique utilisée à des fins exclusivement pacifiques.

52. A notre ordre du jour figure la question, fort importante, des essais nucléaires français au Sahara [point 68]. La délégation libyenne voudrait, à cet égard, se faire l'écho de la grave inquiétude causée, tant en Libye et dans les pays voisins des zones d'explosion que parmi les peuples du continent africain tout entier, par l'intention qu'a la France de procéder, à une date très prochaine, aux essais de sa première bombe atomique dans le Sahara. La délégation libyenne espère que l'Assemblée générale accordera d'urgence à cette question un examen qui, nous le souhaitons, éclairera la France sur la gravité de ses projets atomiques au Sahara et contribuera à la convaincre de la nécessité d'y renoncer. Au cours de leur récente conférence tenue à Monrovia^{2/}, capitale du Libéria, les Etats indépendants d'Afrique ont élevé à ce sujet les protestations les plus véhémentes et ont décidé d'en appeler à l'Organisation des Nations Unies afin d'obtenir son soutien pour supprimer cette grave menace qui pèse sur le Sahara en particulier, et sur les peuples d'Afrique en général.

53. Les dépenses colossales engagées dans l'inquiétante course aux armements pourraient contribuer efficacement au développement des richesses naturelles du monde et élever le niveau de vie des populations dans les pays encore insuffisamment développés. C'est dans ce sens que nous avons pris note avec intérêt du plan de désarmement général et complet présenté à l'Assemblée générale par le Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique [799^{ème} séance].

54. La délégation libyenne estime en outre que les grandes conquêtes de l'homme, dans le domaine de l'exploration de l'espace extra-atmosphérique, devraient être poursuivies dans le seul souci de mettre le progrès scientifique au service de l'humanité tout entière.

55. La délégation de la Libye est fermement convaincue que la pauvreté, l'ignorance et la maladie sont des fléaux qui accablent une grande partie de la population du globe et constituent des facteurs de désespoir et de désordre dans le monde, qui sont des obstacles sérieux à l'émancipation réelle des individus et des peuples, ainsi qu'à l'établissement de relations harmonieuses entre les nations. Aussi se fait-elle un devoir

^{2/} Conférence des Etats indépendants d'Afrique, tenue du 4 au 8 août 1959.

de rendre un hommage chaleureux aux efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies en vue de combattre ces fléaux qui constituent les ennemis les plus redoutables du genre humain. Je suis heureux, à cette occasion, de pouvoir exprimer l'appréciation du peuple libyen et sa gratitude pour l'assistance technique que la Libye reçoit de l'ONU. Le Gouvernement libyen espère que l'attention qu'ils méritent sera accordée aux projets qu'il a soumis au Fonds spécial. Continuant avec persévérance la tâche difficile qui consiste à asseoir l'économie du pays sur des bases stables et à améliorer le niveau intellectuel et matériel de ses habitants, le Royaume-Uni de Libye est convaincu que l'Organisation des Nations Unies continuera d'accorder son soutien et ses encouragements à un Etat né sous ses auspices, et s'acquittera de ses responsabilités à son égard.

56. La Libye est profondément soucieuse de voir la paix, la sécurité et la coopération internationales reposer sur les bases les plus solides. Aussi considérons-nous que les causes de conflit dans le monde doivent faire l'objet de l'attention soutenue de l'Organisation des Nations Unies.

57. En Europe, une solution démocratique, juste et obtenue librement de la question allemande permettrait au peuple allemand de rétablir son unité, et éliminerait en même temps l'une des causes les plus graves de tension et de conflit qui menacent la paix du monde.

58. La délégation libyenne espère de même que l'Italie et l'Autriche arriveront, par des moyens pacifiques, à résoudre les problèmes qui semblent les diviser et permettront le maintien de l'ordre et de l'harmonie tout au long de leurs frontières communes.

59. Dans le Moyen-Orient, et particulièrement dans le sud de la péninsule Arabique, l'usage de la violence n'est en aucune manière compatible avec la Charte des Nations Unies. La solution des problèmes d'Oman et du sud du Yémen devrait être cherchée par des moyens pacifiques et compte tenu des aspirations réelles des habitants et de leur libre détermination.

60. En Afrique, les troubles survenus à l'intérieur du Cameroun sous administration française sont une profonde source d'inquiétude. Nous avons toujours soutenu que des élections générales, préalablement à l'indépendance, seraient des facteurs de tranquillité et de paix intérieure pour ce nouvel Etat africain frère.

61. Enfin, en ce qui concerne les récents événements qui se sont produits en Asie du Sud-Est, la délégation libyenne espère que l'action entreprise par le Conseil de sécurité contribuera au maintien de la paix et de la sécurité dans cette partie importante du monde, spécialement aux confins du Laos. Cependant, les événements du Tibet et les excès commis à l'égard des populations tibétaines ont été une sérieuse source d'inquiétude pour la conscience universelle.

62. En adressant, au nom de la délégation libyenne, les félicitations les plus sincères et les remerciements les plus mérités au Secrétaire général et à ses assistants pour leurs efforts soutenus et dévoués au service de l'Organisation des Nations Unies, j'aimerais conclure en assurant l'Assemblée générale de l'attachement indéfectible du Royaume-Uni de Libye aux principes et aux idéaux des Nations Unies et en souhaitant à l'Assemblée générale, durant sa présente session, la plus belle réussite dans le déroulement de ses travaux.

63. M. DELGADO (Philippines) [traduit de l'anglais]: Qu'il me soit permis, tout d'abord, de joindre ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune pour exprimer les vœux que forment ma délégation et moi-même pour le prompt rétablissement de notre président, M. Belaúnde. Nous souhaitons le revoir bientôt parmi nous, dirigeant nos débats avec sa compétence et sa sagesse coutumières.

64. Qu'il me soit également permis d'adresser nos condoléances les plus sincères au gouvernement et au peuple de Ceylan, à l'occasion de la perte irréparable qu'a été pour eux le décès inattendu de leur illustre Premier Ministre.

65. Enfin, je tiens à réitérer ici l'expression de notre profonde sympathie à notre excellent voisin, le Japon, à son gouvernement et à son peuple, pour les terribles ravages que le typhon a causés dans leur pays.

66. L'Assemblée générale se réunit cette année dans une atmosphère d'espoir. Depuis 1946, date de la première session, il n'y a jamais eu d'aussi heureux présages de paix et de compréhension entre les nations.

67. La guerre froide, qui divise le monde depuis plus de 10 ans, est à l'heure actuelle soumise à l'action des vents chauds de la conciliation, des concessions mutuelles et des relations de bon voisinage. Au milieu même d'une course aux armements qui a créé des engins capables d'anéantir l'humanité et de détruire notre planète, nous avons compris tout à coup que les luttes auxquelles les nations se sont livrées de tout temps pour conquérir le pouvoir, la richesse et la puissance au moyen de la force militaire ont perdu tout leur sens.

68. Les satellites artificiels et les fusées lancées vers la Lune ont écrit dans le ciel ce message fatidique: "Si vous n'apprenez pas à vivre en paix, vous périrez."

69. L'amour est meilleur conseiller que la peur. Mais puisque l'amour de la paix n'a guère réussi, dans le passé, à détourner l'humanité de la guerre, nous pouvons espérer que la crainte commune de la mort universelle obligera maintenant les hommes à trouver le moyen de vivre ensemble dans un climat de tolérance, de justice et de paix.

70. Nous devons croire que l'humanité possède la volonté et les moyens d'y parvenir; que l'homme saura, en temps voulu, refréner ses tendances ancestrales à l'égoïsme, à la cupidité et à la cruauté et se laissera guider par ses meilleurs instincts pour faire face comme il convient aux implacables nécessités de la lutte pour l'existence.

71. Le plus heureux présage depuis le début de la guerre froide est sans aucun doute l'échange de visites entre M. Khrouchtchev et M. Eisenhower. Lorsque la nouvelle en a été annoncée, il y a quelques semaines, le Président des Philippines, M. Carlos P. Garcia, a exprimé dans une déclaration publique la très vive satisfaction qu'il éprouvait et l'espoir fervent que cet échange de visites entre les chefs des deux Etats les plus puissants du monde contribuerait à l'établissement d'une paix juste et durable pour l'humanité entière.

72. Nous comprenons bien qu'une paix de cette nature ne peut pas être le fruit d'un seul acte, si important qu'il soit, et qu'elle ne peut pas non plus être obtenue par le simple désir ou par des moyens utopiques. Nous nous rendons compte que tout but idéal doit être soumis

à l'épreuve de solutions réalistes. Le lourd fardeau des erreurs accumulées, l'héritage séculaire de soupçons et de haine, d'oppression et d'injustice ne peuvent pas être supprimés d'un seul coup de baguette magique. Nous devons prendre notre parti des tristes réalités de la vie, puisqu'elles existent, et travailler patiemment à ce que les instincts généreux de l'homme parviennent enfin à trouver un remède efficace.

73. La tâche qui nous attend est longue et difficile, mais l'important est d'en commencer l'exécution. Or, un bon départ ne peut être pris que si nous cessons d'abord d'ajouter à ce que je viens de décrire comme le lourd fardeau des erreurs accumulées, l'héritage séculaire de suspicion et de haine, d'oppression et d'injustice. Cela revient à dire que, pendant même que nous nous efforçons de remédier aux maux du passé, nous devons résolument empêcher l'apparition de nouveaux maux.

74. Je représente ici un petit pays dont le peuple aime la justice et la liberté autant qu'il désire la paix. Dans l'intérêt de la paix et pour la sauvegarde de l'humanité, il désire sincèrement que l'esprit de conciliation qui se manifeste parmi nous continue à améliorer les relations entre les grandes puissances. En même temps, l'amour de la liberté et de la justice inspire à notre peuple le souhait fervent qu'aucun pays ne profitera jamais de ce qu'il est capable de faire la guerre, y compris la guerre nucléaire, pour obliger d'autres pays à renoncer à leurs droits légitimes et aux libertés qu'ils chérissent, car ce serait le moyen le plus sûr de s'exposer au danger même de mort et de destruction universelles que nous nous efforçons sincèrement d'écartier par la conciliation et les concessions.

75. Notre pays n'a jamais eu de tradition militaire et pourrait difficilement en avoir une. Nous sommes régis par une constitution qui, lorsqu'elle a été promulguée en 1935, a été la première dans l'histoire à renoncer à la guerre comme instrument de politique nationale. Si nous nous préoccupons maintenant du problème du désarmement général, c'est uniquement parce que les petits pays comme le nôtre voient menacés non seulement leur espoir de survivre mais encore l'espoir de leurs peuples de connaître une vie plus riche.

76. C'est pourquoi nous avons été extrêmement encouragés de voir que les grandes puissances militaires étaient plus proches d'un accord sur ce qu'on a appelé la question la plus impérieuse de notre époque. Il ne semble pas impossible de concilier les propositions faites devant cette assemblée par M. Khrouchtchev [799^{ème} séance] avec celles qu'ont formulées les Ministres des affaires étrangères du Royaume-Uni [798^{ème} séance], de la France [814^{ème} séance] et des Etats-Unis [797^{ème} séance]. Un désarmement total dans les quatre ans nous semble, il faut bien le dire, une utopie. Une période de quatre ans est trop courte pour que puissent disparaître les habitudes, les instincts et les craintes, héritage de l'histoire tout entière de l'humanité, et le désarmement complet et général n'est, pour le moment au moins, que le but ultime que tous les hommes épris de paix et animés de bonne volonté doivent s'efforcer d'atteindre.

77. Je suis certain, cependant, que ce n'est pas une illusion de constater des progrès réels dans la voie d'un désarmement progressif et placé sous un contrôle international suffisant. L'accord tacite des

puissances dotées d'engins nucléaires sur la suspension des essais à venir, l'échange de propositions sur la limitation des armements de type classique, la discussion lente mais approfondie des méthodes de protection contre les attaques par surprise, sont autant d'éléments qui nous permettent d'espérer que les grandes puissances militaires prennent peu à peu l'habitude de s'entendre.

78. Le point de vue exprimé par M. Selwyn Lloyd, lorsqu'il a déclaré que "si nous parvenons à résoudre certains problèmes politiques, un accord sur le désarmement deviendra plus aisé" et que, "si nous parvenons à un accord sur le désarmement, la solution des problèmes politiques s'en trouvera facilitée" [798^{ème} séance, par. 41], nous a procuré une satisfaction toute particulière. C'est là, me semble-t-il, la manière la plus réaliste de sortir du cercle vicieux dans lequel le problème du désarmement se trouve depuis si longtemps enfermé.

79. A notre avis, la meilleure contribution qu'un pays comme les Philippines puisse apporter à la cause du désarmement est d'aider à créer et à maintenir dans le monde une atmosphère favorable au désarmement. C'est pourquoi nous ne pouvons accueillir avec satisfaction le fait que d'autres Etats viendraient s'ajouter à la liste de ceux qui possèdent déjà des armes nucléaires. La sécurité de l'un ou l'autre camp de notre monde divisé sera-t-elle renforcée lorsque quatre pays au lieu de trois, ou cinq au lieu de quatre, disposeront de telles armes alors que les deux puissances principales peuvent aujourd'hui nous condamner à l'anéantissement? Quel avantage l'humanité retirerait-elle du fait que l'air que nous et nos enfants respirons serait plus pollué?

80. Nous déplorons que des sommes énormes aient été consacrées par certains pays à acquérir le moyen de tuer d'un seul coup plus d'hommes, de femmes et d'enfants, car nous estimons que de telles sommes auraient été mieux utilisées à préserver la vie de millions d'hommes, de femmes et d'enfants.

81. Nous ne voulons pas paraître trop exigeants. Nous nous rendons compte que, dans la situation actuelle, les grandes puissances doivent donner la priorité à leur propre sécurité. Nous sommes reconnaissants de l'aide que les Philippines, entre autres pays, ont déjà reçue au titre du Programme élargi d'assistance technique. Nous admirons l'œuvre accomplie par l'OIT, la FAO, l'UNESCO, le FISE et les autres institutions spécialisées, et nous sommes particulièrement heureux qu'un bureau régional de l'OMS ait été créé à Manille.

82. Peut-être n'est-il pas tout à fait inopportun de suggérer, à cette occasion, que les bienfaits que ces programmes d'assistance technique apportent aux populations qui en bénéficient pourraient être multipliés si, sans en diminuer l'efficacité, les dépenses d'administration et d'exécution pouvaient être réduites.

83. Il serait peut-être souhaitable de nommer et de recruter les techniciens chargés de la mise en œuvre de ces programmes parmi les ressortissants des pays ou des régions bénéficiaires. Aux Philippines, au moins, nous estimons que nous disposons à l'heure actuelle parmi nos ressortissants d'un nombre suffisant de techniciens, convenablement formés dans notre pays et à l'étranger, dont les services pourraient être utilisés aux fins de ces programmes si des crédits suffisants étaient mis à leur disposition.

84. Le Fonds spécial créé par l'Assemblée générale à sa treizième session [résolution 1240 (XIII)] a commencé à fonctionner. Les pays peu développés, y compris les Philippines, se tournent vers lui avec espoir, car il vise à faire passer dans le nouveau domaine de l'aide économique et financière les mesures d'assistance technique que fournissaient déjà les programmes existants.

85. L'une des deux réalisations les plus remarquables de notre époque, qui n'est pas moins importante que les progrès réalisés dans le domaine des sciences nucléaire et spatiale, est le rythme accéléré auquel se sont succédé la libération et l'émancipation de peuples assujettis ou non autonomes partout dans le monde. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, c'est-à-dire depuis un peu plus de 10 ans, le réveil des peuples d'Asie et d'Afrique a conduit à la libération successive et rapide d'au moins 600 millions d'êtres humains, soit environ le quart de l'humanité. La tendance actuelle des événements semblerait indiquer que tôt ou tard, d'ici peut-être cinq à 10 ans, quelque 200 millions d'hommes qui sont encore politiquement assujettis seront également libérés.

86. L'aspect vraiment nouveau de ce mouvement est que, dans la plupart des cas de libération nationale qui se sont produits depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le but a été atteint par des moyens justes, pacifiques et démocratiques. Les Philippines, qui ont été le premier pays de l'histoire moderne à accéder à la liberté et à l'indépendance par voie d'accords pacifiques avec la puissance souveraine, se trouvent ainsi tenues, du fait de leur propre expérience historique, d'appuyer tous les peuples qui aspirent légitimement à régir leur propre vie et leur propre destinée.

87. C'est dans ce même esprit que les Philippines tiennent à exprimer leur profonde inquiétude au sujet du sort de deux pays d'Asie, la Corée et le Viet-Nam, qui sont encore divisés. Nous exprimons l'espoir que les peuples de ces deux pays auront l'occasion de réaliser leur unification nationale par des moyens pacifiques et démocratiques et qu'ils auront bientôt la possibilité de prendre leur place parmi nous en qualité de Membres de l'Organisation des Nations Unies.

88. Les Philippines continueront à donner leur appui à toutes les mesures susceptibles d'accroître "la dignité et la valeur de la personne humaine" et d'assurer aux hommes la pleine jouissance de leur liberté et des droits fondamentaux de l'homme. A cette fin, ma délégation fera tout ce qui est en son pouvoir pour que soit rapidement conclue l'action des Nations Unies dans le domaine des projets de pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme. Nous maintenons, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, notre opinion bien connue selon laquelle la liberté de la presse et de l'information est "la pierre de touche de toutes les autres libertés", dont l'Organisation des Nations Unies a toujours été le champion.

89. Nous nous félicitons donc qu'on ait pris la décision de procéder à un examen du projet de convention relative à la liberté de l'information [résolution 1313 C (XIII)]. Nous sommes heureux que l'ordre du jour de la session actuelle comporte un point concernant le projet de déclaration des droits de l'enfant [point 64].

90. Les Philippines continueront également à appuyer le programme du Secrétaire général concernant les

services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme [A/4132, p. 53].

91. Dans le domaine juridique, mon gouvernement a toujours envisagé favorablement la conclusion d'une convention multilatérale sur les relations et immunités diplomatiques. Actuellement, les usages et pratiques diffèrent d'un pays à l'autre, ce qui crée parfois une certaine confusion. Une convention contribuera à uniformiser le plus possible ces usages et pratiques et aidera aussi à établir de meilleures relations entre les Etats.

92. Bien qu'il ait quelques réserves à formuler, mon gouvernement considère que le projet d'articles relatifs aux relations et immunités diplomatiques, qui a été préparé par la Commission du droit international à sa dixième session, est une base de travail suffisante pour la rédaction d'une convention en cette matière.

93. En Asie et dans les autres régions peu développées du monde, nous espérons et nous croyons que le soleil de la paix qui se lève sur les sommets du pouvoir apportera éventuellement chaleur et réconfort aux humbles et aux pauvres de ce monde.

94. Nous espérons, comme l'a déclaré notre Président, que la présente assemblée pourra être qualifiée d'"Assemblée de la paix". Nous nous félicitons de voir que les principales puissances militaires se rapprochent de plus en plus d'un accord en vue de collaborer à faire de ce vœu si noble une réalité.

95. Nous sommes prêts, dans les limites de nos modestes ressources, à travailler avec tous à une paix de réconciliation, une paix de progrès général et une paix de justice et de liberté.

96. M. SHTYLLA (Albanie): La quatorzième session de l'Assemblée générale se déroule à un moment où les efforts faits pour donner aux relations internationales un cours nouveau, visant à l'élimination de la guerre froide et à la détente, se développent favorablement. De l'avis de la délégation de la République populaire d'Albanie, les Nations Unies ne sauraient que se féliciter d'une pareille conjoncture qui leur permet d'agir avec plus d'efficacité en vue de la réalisation des buts et des principes de la Charte.

97. Toutes ces années de guerre froide ont empoisonné l'atmosphère internationale, ont suscité la suspicion et la méfiance entre les Etats. La course aux armements, surtout dans le domaine des armes nucléaires, a pris des proportions fantastiques. Le monde s'est trouvé au bord de l'abîme et le danger d'une guerre nucléaire, avec toutes ses conséquences catastrophiques, n'est pas encore écarté. Les efforts des promoteurs de la guerre froide, de la politique de force, des bases et des blocs agressifs ayant pour but de faire obstacle à l'épanouissement et à la consolidation des pays socialistes et d'étouffer la lutte de libération nationale des pays colonisés ont échoué. Les pays socialistes, utilisant les vastes possibilités offertes par leur système et par l'entraide fraternelle, ont atteint, à un rythme jamais connu auparavant, des résultats grandioses dans leur développement économique et culturel.

98. L'Union soviétique est à l'avant-garde du progrès de la science et de la technique. L'humanité tout entière a salué avec admiration le lancement des premiers spoutniks, du premier satellite artificiel du Soleil, de la première fusée sur la Lune. Ces mer-

veilleux succès du génie des hommes soviétiques ont inauguré l'époque de la connaissance et de la domination du cosmos, ont ouvert de brillantes perspectives de progrès et de coopération pacifique entre les nations.

99. Le peuple albanais, qui a parcouru le même chemin de lutte, a salué chaleureusement la victoire de l'indépendance nationale remportée par un bon nombre de peuples d'Asie et d'Afrique à présent Membres actifs de l'Organisation des Nations Unies et exprime sa solidarité avec la lutte héroïque du vaillant peuple algérien et des autres peuples d'Asie et d'Afrique qui se battent encore contre le système intolérable du colonialisme. Nous avons une certitude inébranlable dans la victoire de leur juste cause.

100. Pendant cette période, aux séquelles de la seconde guerre mondiale se sont ajoutés de nouveaux problèmes qui ont compliqué davantage la situation. L'Union soviétique, la République populaire de Chine, les pays de démocratie populaire et d'autres pays pacifiques ont déployé des efforts sincères et entrepris des actions concrètes en vue de la solution graduelle, par la voie de négociations, des problèmes en suspens en vue de la liquidation des blocs et des bases militaires, du désarmement et de la coopération pacifique entre les nations.

101. C'est avec satisfaction que nous constatons les premiers résultats de ces efforts et que nous voyons qu'à la suite d'une appréciation réaliste de l'état de choses actuel, des forces en présence et des aspirations profondes des peuples, les puissances occidentales, elles aussi, témoignent de tendances vers la négociation et la collaboration.

102. La Conférence des ministres des affaires étrangères des quatre grandes puissances, réunie à Genève, avec la participation des représentants de la République démocratique allemande et de la République fédérale d'Allemagne, bien que n'étant pas parvenue à un accord concret sur les problèmes examinés, a marqué un pas important sur la voie de la compréhension et de la solution pacifique des problèmes majeurs de notre temps. Les peuples s'attendent à ce qu'une conférence au sommet des mêmes pays parvienne à des résultats tangibles dans ce domaine.

103. Nous estimons que l'événement qui annonce un point tournant dans la situation internationale actuelle, si inquiétante, est l'échange de visites entre le Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, Nikita S. Khrouchtchev, et le Président des Etats-Unis, Dwight D. Eisenhower. Le peuple albanais et son gouvernement ont salué la visite de M. Khrouchtchev aux Etats-Unis comme une victoire des forces de paix, comme un événement historique marquant une phase nouvelle dans les relations entre les Etats. Dans tous les pays, l'on considère que la visite du chef du gouvernement soviétique et ses conversations avec le président Eisenhower sont très utiles à la cause de la paix et ont suscité de nouveaux espoirs. Nul doute que la prochaine visite du président Eisenhower en URSS servira à consolider et à améliorer ultérieurement les résultats positifs déjà atteints dans les efforts pour améliorer les relations soviéto-américaines et résoudre les problèmes internationaux en suspens.

104. Le Gouvernement de la République populaire d'Albanie estime que l'amélioration des relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, qui sont les deux plus grandes puissances du monde, ne saurait être vue

qu'avec faveur par les autres pays, surtout par les petits pays. L'existence de relations amicales entre ces deux grands pays veut dire la garantie de la paix, une sécurité plus grande pour les petits pays, la détente internationale et de bonnes perspectives pour la suppression d'armements qui, sous des formes diverses, pèsent lourdement sur l'économie de chaque pays. Il serait désirable, à notre avis, que de pareilles visites réciproques aient lieu plus souvent, que les réunions au sommet entre les dirigeants des pays de l'Est et de l'Ouest deviennent une pratique dans les relations internationales. Ce serait une méthode efficace pour parvenir à des solutions réciproquement acceptables des différends et des problèmes qui divisent le monde. N'est-il pas préférable qu'il y ait de patientes négociations amicales au lieu de la menace de la force? Qu'il y ait des conférences qui durent même de longues années plutôt que l'explosion de la bombe à l'hydrogène?

105. Sans nourrir l'illusion que la méfiance, les divergences et la complexité des questions en suspens accumulées durant la période de la guerre froide se dissiperont d'un coup, on est en droit de dire que le moment est venu où il est indispensable d'effectuer un tournant réel dans les relations internationales. Quels que soient leurs systèmes, les peuples haïssent la guerre et aiment la paix. La coexistence pacifique, c'est-à-dire la coopération pacifique entre les divers pays sur la base de l'égalité et de la non-ingérence, du respect et du profit réciproques, est le seul parti possible devant la menace de la guerre nucléaire. La course effrénée aux armements doit céder la place à la concurrence économique pacifique entre les systèmes socialiste et capitaliste. De nouvelles méthodes, la compréhension des intérêts de l'autre partie et la bonne volonté de résoudre les problèmes doivent caractériser les négociations et l'examen des divers problèmes entre les Etats. La raison, non la force, doit guider les gouvernements et les hommes d'Etat.

106. Dans cet ordre d'idée, la session actuelle de l'Assemblée générale a une grande importance et fera date dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies. Le discours magistral prononcé à cette tribune, le 18 septembre 1959, par M. Khrouchtchev [799^{ème} séance] est considéré à juste titre comme l'événement le plus marquant de cette session. Le programme extrêmement important de désarmement général et complet qu'il a proposé a été accueilli avec un vif enthousiasme par tous les peuples, et a reçu en général un accueil favorable de la majorité des gouvernements. Le peuple et le gouvernement de la République populaire d'Albanie ont salué très chaleureusement et approuvent entièrement le programme de l'URSS sur le désarmement général et complet comme une nouvelle et brillante expression de la politique conséquente de paix du Gouvernement soviétique, comme le seul moyen efficace de faire sortir le monde de l'impasse actuelle, comme la véritable voie pour résoudre le problème capital de notre époque, pour libérer l'humanité de la crainte d'une nouvelle guerre et ouvrir une nouvelle ère de paix et de progrès pour tous les peuples. Ce programme réaliste et audacieux, inspiré du sens le plus élevé de l'humanisme et de la responsabilité devant les peuples, propose une solution radicale et complète du désarmement.

107. Les propositions soviétiques, comme les a définies M. Khrouchtchev, "tendent en substance à

ce que tous les Etats, au cours d'une période de quatre ans, réalisent un désarmement complet, de sorte qu'ils ne disposent plus d'instruments de guerre" [ibid., par. 71]. Ces propositions offrent la possibilité de résoudre une fois pour toutes ce problème crucial, d'assurer une paix durable et la sécurité internationale, de créer un climat international entièrement nouveau fondé sur la confiance réciproque, la coexistence pacifique, la coopération sans entraves dans les domaines économique et autres.

108. Que ne pourrait-on faire pour le bien-être et le progrès de la société humaine si l'on mettait un frein à la course aux armements qui engloutit tant de ressources matérielles et financières, tant de capacités de savants, de travailleurs de la science et de la technique, si l'on désarmait? A une époque comme la nôtre, à côté des progrès inimaginables de la science et de la technique et des possibilités incommensurables du développement des forces productives, d'immenses régions du globe manquent encore des moyens élémentaires d'une vie normale; des dizaines de millions d'enfants en bas-âge meurent chaque année du manque de nourriture et de traitement médical. Dans tous les pays, des maladies comme le cancer fauchent actuellement la vie de certaines de milliers d'êtres humains par an. Même dans les pays développés, il y a pénurie de logements, d'écoles, d'hôpitaux. Si l'on y consacrait une petite partie seulement des sommes énormes dépensées pour les armements, beaucoup de ces problèmes seraient en grande partie résolus; le problème urgent des pays sous-développés, qui à juste titre préoccupe l'Organisation des Nations Unies, passerait du stade des discussions interminables et des demi-mesures à la solution pratique et générale; le niveau des peuples de tous les pays s'élèverait beaucoup, le travail humain deviendrait plus facile, la civilisation humaine ferait des progrès plus grands.

109. La course aux armements est cause de retard, de tension, de pauvreté et de guerres exterminatrices. Le désarmement général et complet ouvre des perspectives radieuses de paix, de sécurité et de bonheur. C'est dire combien est grande la responsabilité des gouvernements qui persistent dans la politique de la course aux armements. C'est dire quelle immense portée ont les propositions de M. Khrouchtchev sur le désarmement général et complet.

110. Contrairement à ceux qui prétendent que la création du Comité des Dix, dont sont récemment convenues les grandes puissances, risquerait de retirer à l'Organisation des Nations Unies l'examen du problème du désarmement, les propositions de l'URSS, faites précisément devant l'Assemblée générale par le Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique en personne, outre qu'elles montrent l'attachement de l'Union soviétique à l'Organisation et l'importance qu'elle lui accorde, lui offrent la possibilité de résoudre le problème fondamental de notre temps et de réaliser ainsi le but principal de la Charte: "préservier les générations futures du fléau de la guerre".

111. Notre gouvernement considère la création du Comité des Dix comme un pas important sur la voie de la solution du problème du désarmement. Le programme de désarmement total présenté par l'Union soviétique dans la déclaration faite à l'Assemblée générale a le grand mérite de faire sortir de l'impasse les discussions qui durent depuis 14 ans sur ce problème et indique une solution concrète et radicale.

Jusqu'à présent, les puissances occidentales ont souvent voulu justifier leur refus devant les propositions multiples et les démarches concrètes de l'URSS pour résoudre le problème du désarmement en avançant comme prétexte principal la question du contrôle. Il est notoire que l'Union soviétique a toujours eu une attitude réaliste et constructive sur cette question. Il est clair qu'on ne peut pas parler de contrôle sans désarmement. Ce qu'il faut, c'est le désarmement contrôlé. Le programme soviétique de désarmement général et complet donne une réponse entière à cette question également; il prévoit la création d'un organe de contrôle international auquel participeraient tous les Etats. Le système de contrôle prévu portera sur toutes les mesures de désarmement et devra fonctionner selon les étapes du désarmement lui-même. Si le désarmement est général et complet, et lorsque celui-ci sera effectué, le système de contrôle sera également général et complet.

112. Le Gouvernement soviétique, partant du fait que l'élaboration du programme proposé et les négociations y afférentes demanderaient un certain temps, propose que pendant cette période soient prises une série de mesures partielles appropriées visant à assurer le désarmement et à renforcer la sécurité. L'opinion publique mondiale attend que tous les Etats Membres apportent leur appui à ce programme qui constitue le problème principal de la présente session de l'Assemblée générale et sur lequel se concentre l'attention de tous les peuples. L'attitude à l'égard de la question du désarmement constitue la pierre de touche du dévouement de chaque gouvernement à la cause de la paix.

113. Nous savons qu'aux Etats-Unis et dans les autres pays de l'OTAN les forces qui sont contre la détente et veulent poursuivre la guerre froide et la course aux armements sont influentes. Mais elles sont incapables d'arrêter la marche de l'histoire. Dans le nouveau climat de détente qui se dessine, nous estimons que si vraiment les puissances occidentales font preuve du même désir d'accord que l'Union soviétique et les autres pays socialistes, il n'est pas difficile de s'entendre, comme premier pas, sur les mesures partielles dans le domaine du désarmement proposées par l'Union soviétique. En outre, étant donné que toutes les conditions requises existent, on peut espérer que les Etats-Unis renonceront à leur attitude négative à la Conférence des trois puissances à Genève^{3/} et qu'un accord sur l'arrêt total et inconditionnel des essais d'armes atomiques et à l'hydrogène sera conclu dans un proche avenir.

114. Le projet du Gouvernement français d'effectuer des essais nucléaires au Sahara, précisément au moment où l'arrêt complet de ces essais est devenu une exigence urgente, a soulevé l'indignation dans les pays d'Afrique et parmi tous les peuples épris de paix. En tant que pays méditerranéen, directement intéressé à ce problème, la République populaire d'Albanie se déclare contre les essais projetés au Sahara; elle soutient l'attitude des pays africains sur cette question et espère que le Gouvernement français ne s'engagera pas dans la réalisation d'un projet néfaste qui suscite une réaction si légitime.

115. La cause de la paix est extrêmement chère au peuple et au gouvernement albanais, et ils la défendent

^{3/} Conférence sur la cessation des essais d'armes nucléaires, réunie le 31 octobre 1958.

de toutes leurs énergies. Dans le passé, mon pays a terriblement souffert à cause des guerres. Il a été l'une des premières victimes de l'agression fasciste, dès le 7 avril 1939. Des siècles durant, le peuple albanais, au prix d'innombrables sacrifices, s'est battu les armes à la main contre les envahisseurs étrangers et les oppresseurs locaux, pour la liberté, l'indépendance et la justice sociale qu'il a pu réaliser pleinement il y a seulement 15 ans, lorsque, le 29 novembre 1944, il triompha dans sa lutte de libération nationale contre les envahisseurs fascistes italiens et nazis allemands et que le pouvoir de démocratie populaire fut instauré dans le pays.

116. Quinze ans ne sont pas beaucoup dans l'histoire d'un peuple, mais, pour le peuple albanais, ces 15 dernières années marquent une époque historique, elles signifient le passage de l'occupation à l'indépendance, de l'oppression à la liberté, de la nuit à la lumière. D'une semi-colonie des impérialistes, l'Albanie est devenue un Etat socialiste indépendant et souverain avec une solide position internationale. Elle est membre de l'Organisation des Nations Unies et entretient des relations normales avec un grand nombre de pays. Le peuple albanais est fier de l'amitié inébranlable qui unit son pays à l'Union soviétique, à la République populaire de Chine et aux autres pays de démocratie populaire. Dans la grande famille unie des pays libres et égaux du socialisme, dans l'alliance avec l'URSS et les autres pays membres de ce puissant instrument de sécurité et de paix que constitue le Traité de Varsovie, le peuple albanais a rétabli sa dignité nationale, a trouvé la garantie certaine de sa souveraineté, de l'édification du socialisme, de son avenir heureux.

117. Avant la libération, l'Albanie était un pays agraire arriéré et pauvre, sans industrie et sans communications modernes, avec 85 pour 100 d'illettrés. Et quelle est sa situation à présent?

118. Sans vouloir prendre le temps de l'Assemblée générale, je me permettrai de dire que, en moins de 15 ans, ce triste passé est révolu à jamais, grâce aux efforts et à l'abnégation de notre peuple et de son gouvernement, grâce également à l'aide généreuse et désintéressée de l'Union soviétique et des autres pays amis. Nous avons construit une industrie et des communications modernes; nous avons entrepris à notre profit l'exploitation des puits de pétrole, des mines de chrome, de ferronickel, de cuivre, et d'autres ressources. La production industrielle dépasse actuellement de plus de 18 fois celle de 1938 et s'accroît au même rythme. L'agriculture, largement mécanisée et collectivisée, occupe de plus grandes superficies et produit environ deux fois plus qu'avant la guerre. Le revenu national était, en 1958, trois fois et demie plus grand qu'en 1938. L'analphabétisme est liquidé. Le réseau d'enseignement primaire et secondaire s'étend dans tout le pays; nous avons fondé notre propre université; actuellement, plus de 500 jeunes gens terminent chaque année leurs études supérieures, tandis que, pendant les 15 dernières années de l'ancien régime, environ 300 personnes au total ont pu faire des études supérieures. A présent, une personne sur cinq va à l'école. L'art, la culture et la science s'épanouissent rapidement.

119. Le niveau de vie de la population s'est beaucoup amélioré par rapport à l'avant-guerre. Le chômage est inconnu; le nombre des travailleurs est neuf fois plus grand qu'en 1938. Les salaires et les pensions

ont été relevés à maintes reprises, tandis que les prix baissent chaque année. Un système complet d'assurances sociales assure la protection des travailleurs et de leurs familles. Dans le budget de l'Etat, la partie provenant des impôts prélevés sur la population constitue moins de 3 pour 100 de tous les revenus. Un indice significatif de l'élévation du niveau de vie est celui de l'accroissement annuel de la population: de 16,9 pour 1.000 habitants qu'il était en 1938, il est monté, l'année passée, à 31,9 pour 1.000.

120. Le peuple albanais s'apprête à célébrer le quinzième anniversaire de sa libération; il est légitimement fier des très grands succès qu'il a obtenus. Le socialisme a transformé complètement l'aspect de notre pays et a ouvert de brillantes perspectives d'avenir heureux pour notre peuple. Ce que nous avons déjà réalisé témoigne de la force transformatrice et de la supériorité du système socialiste; cela montre que même un petit pays, libéré du joug et de l'exploitation impérialistes, indépendant et maître des ressources nationales, jouissant de l'aide désintéressée et de la solidarité des pays socialistes, peut sauvegarder et consolider son indépendance nationale, développer son économie et sa culture pour le bien-être de son peuple et devenir un facteur de paix et de progrès.

121. Le chemin que nous avons parcouru depuis la libération n'a pas été facile. Nous avons dû liquider le lourd héritage du passé et les conséquences des terribles destructions de la seconde guerre mondiale, relever l'économie et anéantir également les complots et les activités hostiles de certaines puissances étrangères qui n'ont rien épargné — mais sans succès — pour renverser le pouvoir populaire et réduire de nouveau notre peuple à l'esclavage. Il est à noter que les milieux dirigeants de certains pays du bloc de l'OTAN n'ont pas encore renoncé au rêve insensé de remettre les pays socialistes sous le joug des hoberaux et des impérialistes, que le Gouvernement des Etats-Unis n'a pas cessé de prêcher la politique provocatrice dite de "libération" de l'Albanie et des autres pays socialistes. Récemment encore, le Congrès des Etats-Unis a adopté dans ce sens une insolente résolution, comme contribution à la guerre froide. N'est-il pas temps pour ces messieurs de comprendre une fois pour toutes que le peuple albanais, aussi bien que les peuples des autres pays socialistes, ont acquis pour toujours leur véritable liberté, qu'il n'y a aucune force au monde qui pourra les faire dévier du chemin librement choisi du socialisme et qu'ils ne permettront à personne de s'ingérer dans leurs affaires intérieures? Ne serait-il pas préférable pour ces messieurs de s'occuper de leurs propres affaires et de fonder leur politique sur la réalité existante et non pas sur leurs désirs irréalisables? Une attitude réaliste de leur part serait conforme aux intérêts de leur propre pays, aux principes de la Charte et servirait la cause de la paix et de la compréhension entre les peuples.

122. Le Gouvernement de la République populaire d'Albanie reste fidèle à sa politique de paix et d'amitié avec tous les pays. Il fait tout son possible pour que se réalisent les buts et les principes de la Charte. Il est résolument en faveur de la coexistence pacifique et de la coopération entre tous les pays, indépendamment de leurs systèmes sociaux et politiques, sur la base de l'égalité, de la non-ingérence, du respect et du profit réciproques. C'est sur ces principes qu'il

fonde les relations qu'il entretient avec les différents pays et qu'il est prêt à établir avec les autres également.

123. Le Gouvernement albanais s'est toujours efforcé de contribuer, par sa politique et par ses actes, à écarter la menace de guerre et à préserver la paix. A l'heure actuelle, il considère qu'il est indispensable de barrer la route au militarisme revancharde allemand qui a relevé la tête en Allemagne de l'Ouest et constitue la menace la plus grave à la paix en Europe. Mon gouvernement est entièrement solidaire des propositions de l'Union soviétique tendant à conclure un traité de paix avec l'Allemagne et à octroyer à Berlin-Ouest le statut de ville libre démilitarisée.

124. La République populaire d'Albanie est particulièrement intéressée à la sauvegarde de la paix et à la coopération amicale entre les pays des Balkans et de la Méditerranée. Elle désire maintenir et développer avec tous ces pays des relations de bon voisinage et de collaboration active dans l'intérêt commun et celui de la paix générale. Considérant à juste titre que l'établissement de bases américaines d'armes atomiques et de rampes de fusées sur le territoire de pays voisins comme l'Italie et la Grèce constitue une menace directe à la sécurité et à la souveraineté de l'Albanie, aussi bien qu'un élément de tension dans cette zone, le Gouvernement albanais a agi activement pour prévenir une telle situation. Ce problème a pris une importance particulière après que les Gouvernements de l'Italie et des Etats-Unis eurent conclu un accord relatif à l'installation de pareilles bases en Italie.

125. Au cours de la visite qu'il a effectuée en Albanie au printemps de cette année, M. Khrouchtchev a proposé la création dans la région des Balkans et de l'Adriatique d'une zone de paix exempte de bases d'armes atomiques et de fusées, sur le principe du contrôle réciproque. Cette proposition a été favorablement accueillie par la majorité des gouvernements balkaniques et par tous les peuples des pays intéressés comme une grande contribution à la cause de la paix dans cette région et dans le monde. Seuls les Gouvernements italien et grec ont adopté à son égard une position contraire.

126. Le Gouvernement de la République populaire d'Albanie s'est déclaré entièrement solidaire de la proposition soviétique et disposé à entamer immédiatement des négociations avec tous les gouvernements intéressés. Il a affirmé par ailleurs que si de telles bases venaient à être créées en Grèce également, la République populaire d'Albanie serait obligée, en vue de se défendre contre cette menace, de prendre sur son territoire des mesures analogues. Notre attitude reste inchangée. La création d'une zone de paix dans les Balkans et l'Adriatique répond aux intérêts profonds de tous les peuples de cette région; cette question est toujours d'actualité. Nous voulons espérer que dans la nouvelle situation internationale, non seulement de pareilles bases ne seront pas créées en Grèce, mais que toutes les bases militaires existantes dans les pays étrangers seront liquidées.

127. Jadis les Balkans étaient considérés comme la poudrière de l'Europe. La République populaire d'Albanie et les autres pays de démocratie populaire dans cette région s'emploient sans relâche à ce que les Balkans deviennent un exemple de coopération et de coexistence pacifique, un facteur actif et influent

pour la sauvegarde de la paix en Europe. A l'avenir également, le Gouvernement albanais poursuivra sa politique de bon voisinage et ses efforts dans cette direction. Nous avons apporté notre appui complet à la proposition du chef du Gouvernement de la République populaire de Roumanie tendant à convoquer une réunion des chefs de gouvernement des pays balkaniques et à conclure un traité de compréhension et de sécurité collective entre les pays de cette région. Nous considérons que cette proposition offre toujours le même caractère d'actualité. Nous sommes persuadés que, s'il y a de la bonne volonté chez toutes les parties intéressées, les pays balkaniques trouveront la voie de l'entente et de la coopération.

128. Les questions à l'ordre du jour de la quatorzième session de l'Assemblée générale sont nombreuses et méritent la plus grande attention. Notre délégation ne manquera pas de préciser sa position à leur égard au moment voulu, mais elle désire souligner dès maintenant que le plus important des problèmes qui se posent à cette session est celui du désarmement général et complet proposé par l'Union soviétique. Les peuples du monde attendent que l'Assemblée arrive à une décision positive à son sujet.

129. Nous estimons que l'Assemblée générale devrait soutenir activement le processus de dégel qui a commencé dans les relations internationales. Nous constatons avec regret, cependant, que certains représentants tentent de transformer l'Assemblée générale en un bastion résistant de la guerre froide. Ainsi, du fait de l'attitude négative et des intérêts égoïstes d'une seule puissance, au mépris du bon sens, de la justice et de l'intérêt pressant de l'Organisation des Nations Unies, la question du rétablissement des droits de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies a été encore une fois renvoyée. Nous avons déjà exprimé notre position sur ce problème [801ème séance], mais nous ne saurions ne pas la souligner encore.

130. Aujourd'hui, 1er octobre 1959, le peuple chinois célèbre le dixième anniversaire de la proclamation de la République populaire de Chine. Cet événement a marqué un tournant décisif dans l'histoire millénaire du peuple chinois et une date importante dans l'histoire de l'humanité. Du haut de cette tribune, au nom de la délégation de la République populaire d'Albanie, je salue le grand peuple chinois à l'occasion de sa fête nationale, pour ses splendides victoires dans tous les domaines, pour sa grande contribution à la cause de la paix et de la coopération internationale et je lui souhaite des victoires encore plus éclatantes sur la voie du socialisme. Nous pensons qu'à l'heure présente, dans les relations entre les Etats aussi bien qu'au sein de l'Assemblée générale, on peut faire œuvre utile en recherchant ce qui nous rapproche et non ce qui nous sépare. Encore moins devrait-on dresser des obstacles sur cette voie, comme la proposition d'inscrire à l'ordre du jour la question inexistante du Tibet, proposition qui constitue une ingérence grossière dans les affaires intérieures de la République populaire de Chine et une provocation délibérée. Il faut espérer que l'Assemblée générale se refusera de faire le jeu des adversaires de la détente et de la coopération internationale.

131. Les forces qui s'acharnent à empêcher la détente et à entretenir la guerre froide ont provoqué un état de tension au Laos et, à cette fin, même les dispositions de la Charte relatives au principe de l'unani-

mité des membres permanents du Conseil de sécurité ont été foulées aux pieds. Notre délégation soutient que la question du Laos doit être examinée et résolue conformément aux accords de Genève de 1954, comme le propose le Gouvernement soviétique dans sa déclaration du 14 septembre 1959 [S/4222].

132. Nous considérons que le respect des dispositions de la Charte et des accords existants est indispensable pour le fonctionnement normal des organes des Nations Unies et la réalisation de leurs buts. Un des principes sur lesquels repose l'Organisation est celui de la répartition géographique équitable dans la composition des organes des Nations Unies. Depuis des années, la place d'un membre non permanent du Conseil de sécurité revenant à un pays d'Europe orientale est arbitrairement occupée par les représentants d'autres groupes géographiques. Nous croyons qu'il est nécessaire de respecter le droit de tous les

groupes, y compris celui des pays socialistes. Le même principe devrait être respecté quant à l'élection du Président de l'Assemblée générale aux différentes sessions. Notre délégation appuie la proposition de la délégation tchécoslovaque relative à ce sujet [A/4182].

133. Nous saluons la proposition de la République socialiste soviétique de Biélorussie touchant la lutte contre le cancer [A/4233] et nous espérons que cette question hautement humanitaire trouvera un appui très large parmi les délégations.

134. En conclusion, je voudrais souhaiter que, par l'atmosphère de ses travaux et les résolutions qu'elle adoptera, cette session de l'Assemblée générale contribue efficacement à l'élimination de la guerre froide et à la détente et passe dans l'histoire comme l' "Assemblée de la paix".

La séance est levée à 12 h 50.